



Compte rendu du conseil municipal Séance du lundi 03 novembre 2025

Le 03 novembre 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de SOMMAING, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de Roland SALENGRO, Maire.

Présents : M. SALENGRO Roland, Maire. Mmes BERTON Dominique, DEHIÈRE Aurélie, GÉRARDEAUX Marlène, MM. DELHAYE Guillaume, LENOIR Christian et MAUZÉ Jean-François

Absents excusés : Mme DESOMBREUX Clarisse représentée par Mme GÉRARDEAUX Marlène, MM. DUFOUR Frédéric, GABELLE Simon

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 10
- Présents : 7
- Absent représenté : 1
- Absents non représentés : 2

Date de la convocation : 22 octobre 2025

Date d'affichage : 22 octobre 2025

Objet des délibérations :

1. Présentation de l'arrêté 016-2025 portant sur un virement de crédits de chapitre à chapitre (sans vote)
2. Contrat de prêt relais

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 14 octobre 2025

Le compte-rendu est validé par le conseil : 6 voix pour, à l'unanimité des présents pouvant voter.

Fongibilité des crédits : virement de crédits de chapitre à chapitre

Monsieur le Maire informe le conseil de l'arrêté 016-2025, permettant le transfert comptable d'une partie du chapitre 21 au chapitre 23 afin de procéder au règlement des factures pour le marché en cours (*réhabilitation de l'ancienne école*). L'information ne nécessite pas le vote du conseil municipal.

Contrat de prêt relais

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de réhabilitation de l'ancienne école et de ses abords nécessitent le recours à un prêt-relais de 200 000 € pour tenir compte du décalage entre le paiement des factures aux entreprises et l'arrivée du solde des subventions ainsi que du versement du FCTVA qui ne sera effectif qu'en 2027.

Il informe le conseil municipal qu'il a consulté le Crédit Agricole qui nous a déjà accordé un prêt et qui dispose de notre dossier.

Le conseil décide à l'unanimité des présents ou représentés pouvant voter, soit 8 voix pour, de solliciter un prêt-relais de 200 000 € auprès du Crédit agricole. Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant : 200 000 €

Durée : 2 ans

Frais de dossier : 400 €

Taux d'intérêt fixe : 2,87 %

Monsieur le maire est autorisé à signer le contrat et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce prêt-relais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.